



Demande de peines et les risques qui impliquent l'acte fait

Par **mel13**, le **30/09/2009** à **13:41**

Bonjour,

Je m'appelle mélanie, je me suis inscrite sur ce forum pour vous demander une réponse à ma question.

Voilà je me suis fait licencié de mon travail pour cause de vol que j'assume entièrement, car je ne pouvais pas payer mes courses j'ai préféré payer mon loyer à la place j'ai reconnu les faits aux yeux de mon employeur je suis prête à rembourser ce que je dois, je n'ai pas touché ma prime de licenciement et on a eu un accord verbal comme quoi il n'y aurait pas de plainte en mon égard, mais malheureusement ils ont porté plainte j'ai été convoqué au commissariat de mon arrondissement pour ma version de l'histoire mais maintenant je dois attendre la réponse mais j'angoisse c'est pour cela que je vous demande quels sont les risques que je peux encourir pour cet acte?

Je vous remercie de bien vouloir me répondre, et de m'aider.

Mélanie

Par **citoyenalpha**, le **30/09/2009** à **14:03**

Bonjour

pas grand chose au vu de votre post (rappel à la loi, ordonnance pénale avec peine d'une

petite amende)

Attention en cas de récidive les suites données et ses conséquences ne seront pas les mêmes.

Restant à votre disposition.

Par **mel13**, le **30/09/2009** à **15:47**

bonjour,

Merci de m'avoir réponse votre réponse me soulage, mais j'ai une autre question a vous posez.

En cas de récidive par exemple quels sont la peine la plus faible on va dire et la plus fort?

Merci d'avance de votre réponse.

Mélanie

Par **citoyenalpha**, le **01/10/2009** à **02:56**

Bonjour

en cas de récidive c est prison avec sursis + amende + indemnisation de la partie civile. Bien évidemment il faut que le vol ne soit pas conséquent.

Tout dépend de ce qui a été volé et la méthode employée.

Restant à votre disposition

Par **mel13**, le **01/10/2009** à **11:51**

Bonjour,

Je vous remercie d'avoir répondu à mes questions elles ont été très bénéfique en mon égard merci encore.

Mélanie